

RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE COURSE DE VITESSE DES MAÎTRES



RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE COURSE DE VITESSE DES MAÎTRES	1
1. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	3
2. COULEURS DE CLUB	3
3. SALUT EN COSTUME RUSS DUNN	3
4. DISTANCES	4
5. LIMITE DE COURSES	4
6. FINALES PAR LE TEMPS ET PRÉCLASSEMENT	5
7. CATÉGORIES D'ÉPREUVES	5

8.	CATÉGORIE D'ÂGE	6
9.	FRAIS	6
10.	INSCRIPTION	7
11.	CANOË DE GUERRE	8
12.	ÉQUIPAGE MULTI-CLUB	8
13.	POINTS ET BURGEE	11

1. Règlements généraux

- 1.1. Les règlements de compétition de course de vitesse de CKC seront appliqués, à l'exception des points ci-dessous, qui s'appliquent exclusivement aux championnats canadiens de canotage des maîtres.
- 1.2. Les participants provenant d'autres pays sont invités; ceux-ci doivent être membres de leur fédération nationale respective.
- 1.3. Les participants canadiens doivent être membres de CKC pour les courses de vitesse.
- 1.4. Tous les participants doivent remettre une décharge signée avant le début de la compétition.

2. Couleurs de club

- 2.1 Tous les compétiteurs doivent porter le maillot de leur club.
- 2.2 Les membres d'équipage désignés comme un équipage de club doivent tous porter le maillot de course de ce club.
- 2.3 Les athlètes faisant partie d'un équipage mixte 50/50 ou plus, dont les membres proviennent de différentes équipes, doivent porter le maillot de leur propre club lors des courses. Le nom des équipages multiclub sera « mixte » lors de l'inscription.

3. Salut en costume Russ Dunn

- 3.1. En l'honneur du fondateur de CanMas, Russ Dunn, le Salut en costume en double sera effectué à l'heure du dîner (K-2 ou C2, même sexe ou mixte).
- 3.2. Le club le mieux costumé, selon un jury composé de 3 juges, aura droit à une prime de 10 points.

3.3. Le costume doit être lié au thème qui sera dévoilé au plus tard 1 mois avant la compétition, et les critères seront l'originalité, l'effort et la stabilité dans le bateau. Un seul équipage par club peut participer, et cette épreuve ne compte pas dans le nombre de courses.

4. Distances

4.1. 1.1 Toutes les courses seront d'une distance de 200 m, à l'exception des courses d'une personne, qui auront des épreuves de 200 m et de 500 m, et des épreuves de canoë de guerre, qui seront de 500 m.

5. Limite de courses

5.1. Les athlètes peuvent participer à 6 courses (n'importe lesquelles) + 1 course de canoë de guerre mixte + 1 course de canoë de guerre unisexe (homme ou femme). Les inscriptions supplémentaires seront rejetées.

5.2. Les clubs peuvent inscrire un maximum de 3 équipages par course.

5.3. Si un club désire inscrire des pagayeurs additionnels en plus des 3 équipages dans leur propre catégorie d'âge (et non une catégorie plus jeune), les noms doivent être soumis au directeur du développement avant la date limite d'inscription. Il y aura un tirage au sort parmi les inscriptions supplémentaires pour combler les couloirs vides (au besoin) lors d'une course dans une catégorie d'âge. Aucune course ne sera ajoutée pour accommoder ces inscriptions supplémentaires. Les inscriptions choisies doivent participer et comptent dans la limite de courses.

5.4. S'il y a moins de 4 inscriptions pour une course, les inscriptions peuvent être placées dans la catégorie d'âge plus jeune la plus près et les participants devront s'ajuster à l'horaire de cette nouvelle catégorie. La décision de combiner des catégories d'âge peut être prise par le directeur du développement dans le but de limiter la durée de la journée de course.

6. Finales par le temps et préclassement

- 6.1. CanMas utilisera des finales par le temps lorsqu'il y a plus de 9 compétiteurs dans une épreuve. Les temps réalisés lors des préliminaires seront utilisés afin de déterminer le classement d'une telle épreuve.
- 6.2. Les clubs ayant plus d'une inscription dans une épreuve donnée doivent numéroter leurs inscriptions (1, 2, 3), la meilleure inscription étant le 1; de cette façon, les compétiteurs seront préclassés adéquatement. Veuillez noter que le directeur du développement de CKC peut déroger à cette règle afin de faciliter les inscriptions et l'espacement des courses.
- 6.3. Les entraîneurs doivent s'assurer de soumettre des inscriptions qualifiées seulement. Un équipage qualifié doit s'être entraîné ou avoir compétitionné dans le type de bateau utilisé avant la compétition.

7. Catégories d'épreuves

Category	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Singles	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+
Doubles (M/W/Mixed)	25-34		35-44		45-54		55-64		65-74		75-84		85+
Fours (M/W/Mixed)	25-34		35-44		45-54		55-64		65-74		75-84		85+
War Canoe (M/F/Mixed/Novice)	25+				45+								
Para/Va'a/Surf Ski M/W	25+												
Novice	25-44				45+								

*Toutes les spécifications concernant les embarcations du livre de règlements de course de vitesse de CKC seront appliquées, sauf :

Règle 2.20 (l) Le siège de l'embarcation doit être tel qu'on s'assoira à l'intérieur (type kayak) et non sur celle-ci (type planche de surf).

Cela signifie que les embarcations sur lesquelles ont s'assoit seront permises dans les courses de kayak seulement si elles respectent toutes les autres spécifications des embarcations de vitesse, incluant la longueur.

** Une course de planche de surf ouverte sera présentée (ABCD 25-44 et E+ 45+), lors de laquelle les kayaks de type planche de surf seront acceptés sans restriction. Comme il s'agit d'une épreuve à l'essai pour une première année, il y aura une remise de médailles, mais les points Burgee ne seront pas comptés.

*** Va'a C-1 (ABCD 25-44 et E+ 45+) sera présentée. Comme il s'agit d'une épreuve à l'essai pour une première année, il y aura une remise de médailles, mais les points Burgee ne seront pas comptés.

**** Une course Va'a Para C-1 sera présentée et les participants auront droit aux médailles et aux points Burgee.

8. Catégorie d'âge

- 8.1. L'âge moyen sera utilisé pour déterminer les catégories d'équipage, à l'exception des canoës de guerre novice, qui pourraient ou non être présentés, selon le nombre d'inscriptions.
- 8.2. La catégorie d'âge s'applique selon l'âge atteint au cours de l'année actuelle.
- 8.3. Une preuve d'âge est requise. Celle-ci doit être soumise à CKC avec l'inscription lors de la première année de participation dans la catégorie des maîtres. Si le participant est membre d'une autre association nationale, la preuve d'âge doit accompagner le formulaire d'inscription lors de la première année de participation dans la catégorie des maîtres.
- 8.4. Les pagayeurs novices sont les pagayeurs qui en sont à leur première année seulement. Il ne s'agit PAS des athlètes qui ont participé lors des années précédentes en canoë/kayak (championnats CCA ou CKC) et qui sont maintenant avec les maîtres.

9. Frais

9.1. Les frais d'inscription aux CanMas sont de 16,50 \$. Il y a des frais supplémentaires de 5 \$ pour chaque épreuve.

10. Inscription

10.1. L'inscription aux CanMas sera effectuée par Padtrac. L'accès à Padtrac doit être organisé entre les clubs et le directeur du développement.

10.2. L'aide à l'inscription sera offerte par le directeur du développement et un document Padtrac 101 sera disponible sur le site de CKC.

10.3. Une facture sera envoyée par courriel à tous les clubs après la réception des inscriptions.

10.4. Les frais devront être payés à Canoe Kayak Canada avant le début de la compétition. Les renseignements concernant le paiement seront envoyés avec la facture.

10.5. Le tirage des CanMas sera diffusé au plus tard une semaine avant le début de la compétition. Tout problème doit être porté à l'attention du directeur du développement.

10.6. La réunion des forfaits aura lieu le matin des CanMas à 7 h.

10.7. En cas de retrait, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

10.8. Il n'y aura pas d'inscriptions tardives après la date limite d'inscription.

10.9. Les inscriptions lors de deux épreuves à la suite ne sont pas permises et il n'y aura pas d'adaptation pour accommoder un athlète ayant un conflit d'épreuves à la suite lors du tirage des CanMas. Les athlètes concernés auront le choix de déclarer forfait à l'une des courses et seront remboursés pour les frais d'inscription de cette épreuve.

11. Canoë de guerre

- 11.1. Les listes de canoë de guerre doivent être remises au coordonnateur national des CanMas ou au représentant de CKC après les inscriptions de club.
- 11.2. Les inscriptions de canoë de guerre seront déclarées forfait si les listes ne sont pas soumises.
- 11.3. Le barreur d'un canoë de guerre doit être certifié ECPN ou détenir une certification d'entraîneur de niveau 1.
- 11.4. Un équipage de canoë de guerre mixte doit compter au moins 6 femmes pour être considéré comme un équipage mixte.

12. Équipage multiclub

- 12.1. Les inscriptions en tandem dont les membres proviennent de clubs différents seront considérées comme des inscriptions mixtes et ne compteront pas pour les points.
- 12.2. Les équipages à 4 membres dont 3 membres proviennent du club A et 1 du club B compteront pour les points du club A et pourront remporter des médailles.
- 12.3. L'esprit des CanMas encourage la participation au sein d'un équipage pour ceux qui n'ont pas de partenaire dans leur club local, d'où la possibilité de créer un équipage dont les membres proviennent de plusieurs clubs. Les règles suivantes s'appliquent lors de la création d'un équipage multiclub :

Tandems

- 12.4. Si un club a besoin d'un partenaire pour un tandem, une inscription « besoin » peut être soumise par PadTrac en tant que deuxième membre de l'équipage.
- 12.5. Des efforts seront fournis afin de trouver un partenaire à ceux qui en ont besoin dans la catégorie d'âge (ou la plus près possible); ceux-ci seront assignés avant ou pendant la réunion des forfaits.
- 12.6. Le club/l'entraînement qui envoie l'inscription est responsable de payer les frais d'inscription et de récolter les frais du partenaire assigné.
- 12.7. Les frais pour l'embarcation seront remboursés s'il est impossible d'assigner un partenaire. Les équipages multiclub mixte 50/50 seront désignés comme étant des équipages multiclubs et ne pourront remporter de médailles ou de points.

Quatre

- 12.8. Si un club nécessite une personne pour compléter un équipage de 4, une inscription « besoin » peut être soumise par PadTrac pour combler le besoin.
- 12.9. Des efforts seront fournis afin de trouver un ou des partenaires à ceux qui en ont besoin dans la catégorie d'âge (ou la plus près possible); ceux-ci seront assignés avant ou pendant la réunion des forfaits.
- 12.10. Le club/l'entraînement qui envoie l'inscription est responsable de payer les frais d'inscription et de récolter les frais du partenaire assigné.
- 12.11. Les équipages à 4 membres dont 3 membres proviennent du club A et 1 du club B seront considérés comme faisant partie du club A et pourront remporter des médailles et des points.

- 12.12. Les équipages à 4 membres, dont 2 membres proviennent du club A et 2 du club B, compteront pour un équipage multiclub et ne pourront remporter de médailles ni de points.
- 12.13. Les équipages à 4 membres dont membres proviennent de 3 clubs ou plus compteront pour un équipage multiclub et ne pourront remporter de médailles ni de points.

Canoë de guerre

- 12.14. 10 compétiteurs ou plus provenant du même club constituent un canoë de guerre. (Les femmes peuvent faire partie d'un équipage masculin.) L'équipage peut être complété avec jusqu'à 4 noms tirés au hasard lors de la régates. Il n'est pas permis de compléter l'équipage avec les membres d'un autre club avant.
- 12.15. Les clubs ayant des athlètes intéressés à concourir dans un canoë de guerre doivent en aviser le directeur du développement avant la date limite d'inscription.
- 12.16. Les courses de canoë de guerre seront assignées aux équipages avant des places libres travaillant avec des entraîneurs de club.
- 12.17. Les frais d'inscription des canoës de guerre sont la responsabilité du club.

13. Points et Burgee

Des points seront accordés à partir de la 9^e position selon le tableau suivant :

Position	Simple Double Quatre	Canoë de guerre
1	10	20
2	8	16
3	7	14
4	6	12
5	5	10
6	4	8
7	3	6
8	2	4
9	1	2